

**DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS**

**CANTON ARRAS-2 COMMUNE D'ATHIES**

**L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, Maire, en suite de convocation en date du 7 octobre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.**

**PRESENTS :** M. Gaëtan AMEELE, Mme Pascale BINET, M. Claude CAUET, M. Bernard DURAND, M. Maxime GOUBET, M. Guillaume LEFEBVRE, Mme Corinne LEFRANC, Mme Clotilde LESAIN, Mme Mélanie PAWLAK, Mme Christine VALLEZ.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme Caroline LEFEBVRE

**PROCURATIONS :** M. Laurent CARTIGNY pouvoir à M. Guillaume LEFEBVRE, Mme Dominique KOLACZYK pouvoir à M. Gaëtan AMEELE, M. Anthony LENGLET pouvoir à Mme Pascale BINET, Mme Katarina LESOING pouvoir à Mme Christine VALLEZ.

Est élu secrétaire de séance : Guillaume LEFEBVRE

Madame le Maire précise que la séance est enregistrée.

Pour débiter le Conseil municipal, Mme le Maire présente la nouvelle secrétaire de mairie, Mme Hélène CAYZEELE, arrivée le 26 septembre 2022 à la suite du départ à la retraite de M. Dominique LECOIN.

M. Claude CAUET souhaite prendre la parole avant de débiter l'ordre du jour. Ce dernier informe son retrait de la responsabilité dans la gestion du marché à partir du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022, il n'a plus l'ambition de continuer et il désapprouve l'investissement de civils dans le suivi du marché.

De plus, concernant le dernier bulletin municipal, il est étonné de constater qu'une citoyenne prenne part à l'écriture d'articles, une adjointe à la responsabilité du journal, elle devrait écrire les articles.

Il informe pour terminer, qu'il fera des contres propositions sur la mise en place du RIFSEEP.

**Approbation du compte rendu du mardi 12 juillet 2022**

M. AMEELE demande que les abstentions soient indiquées dans les comptes rendus.

Le compte-rendu est adopté par la majorité des membres présents. M. Gaëtan AMEELE s'abstient ainsi que M. Claude CAUET car non présent au Conseil municipal précédent.

## **Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel**

Madame le Maire rappelle que l'ensemble du Conseil a reçu le projet de délibération. Elle laisse la parole à M. Claude CAUET pour faire part de ses remarques.

M. CAUET informe qu'il a beaucoup de problématiques à exposer.

Mme le Maire lui rappelle que le projet de délibération a été validé par le Comité technique du Centre de Gestion. L'idée est de délibérer sur ce qui a été accordé entre guillemet tant par les représentants du personnel que par les représentants des employeurs.

M. CAUET approuve mais l'assemblée plénière doit voter les taux et ensuite Mme le Maire les instaure.

Mme le Maire informe que chaque agent va faire l'objet d'un arrêté individuel lui instaurant l'IFSE puis le CIA en précisant le montant. Le Conseil municipal délibère pour fixer le plafond par catégorie professionnelle.

M. Claude CAUET, après calcul, vu la panoplie des agents s'inquiète du budget alloué. Vous proposez un copier-coller des instances ministérielles.

Mme le Maire l'informe que nous votons les plafonds autorisés, ce n'est pas parce-que le Conseil vote ces plafonds que les agents percevront les montants maximaux. L'IFSE va simplement reprendre les indemnités qu'ils perçoivent aujourd'hui, il n'y aura pas d'impact sur la paye mensuelle.

M. CAUET demande l'intérêt de proposer un barème si élevé, il suffit d'augmenter légèrement pour balayer l'inflation nationale. Un agent pourrait très bien attaquer parce qu'il n'a pas le maximum. Nous devons jouer un rôle de garde-fou.

Mme le Maire rappelle à nouveau que le Conseil municipal délibère sur un plafond par catégorie professionnelle et non sur le montant individuel qu'un agent percevra. Ce sont effectivement comme vous l'indiquez, les plafonds légaux.

M. CAUET réaffirme que c'est un copier-coller du Ministère qui a les sous, que notre commune a des projets qui vont arriver, on ne peut pas voter des sommes pareilles. Au minimum, après calcul, le coût pour la commune représenterait 179 460 € si on applique le maximum, avons-nous les moyens ?

Mme le Maire informe que la seule plus-value pour les agents sera le Complément Indemnitaire Annuel.

M. CAUET confirme en effet, c'est la côte d'amour selon la feuille de note de fin d'année.

Mme le Maire approuve, le CIA représente la prime de fin d'année pour l'ensemble des agents, c'est ce qui va coûter à la collectivité. Aujourd'hui, les agents percevront le même salaire qu'avant la mise en place du RIFSEEP.

M. CAUET, quel intérêt ? Ça ne sert à rien de changer.

Mme le Maire, précise que c'est obligatoire. La mise en place du CIA est une reconnaissance du travail des agents, si nous restions dans l'ancien système nous n'aurions pas la possibilité de verser une prime de fin d'année.

M. CAUET ne considère pas que le CIA soit une prime.  
Également, nous avons un secrétaire de mairie Rédacteur, aujourd'hui, devons-nous voter pour cette catégorie professionnelle ? Quel est le grade de la secrétaire ?

Mme le Maire répond qu'elle est Rédacteur.

M. CAUET répond que dans ce cas il est d'accord, il se demandait pourquoi voter pour un Rédacteur si le secrétaire de mairie part en retraite.

Mme le Maire confirme à nouveau que ce n'est parce que nous votons ces plafonds, que les agents percevront le maximum. La rémunération restera la même hormis le CIA.

M. CAUET compare plusieurs communes dont la population est plus ou moins importante que celle d'Athies. Certaines ont voté des taux maximaux, d'autres non. Il faut cadrer plus les montants.

Mme le Maire rappelle que le Conseil municipal vote un budget, c'est donc cadré.

M. CAUET pense que les 179 400 € devront obligatoirement être présentés au prochain budget sans en avoir recours mais ils resteront bloqués. Il demande s'il peut avoir accès aux montants des indemnités allouées par catégorie professionnelle.

Il veut aider les gens, il n'est pas contre le RIFSEEP mais ne comprend pas pourquoi avoir mis un barème maximum tout de suite, nous ne pourrions plus avoir de suivi.

Mme le Maire l'informe qu'il est possible de mettre en place un suivi anonyme.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions.

M. AMEELE rejoint M. CAUET, les primes doivent être calculées sur des critères objectifs. Elles ne doivent pas être attribuées à la « tête du client », il aurait été intéressant de savoir quels sont les critères objectifs pour être sûr que cette délibération soit bien structurée et cadrée. Quelle est l'incidence au niveau financier de cette délibération ?

Mme le Maire reconferme ce qu'elle a expliqué à M. CAUET, hormis le CIA qui va être versé en fin d'année, les agents percevront la même rémunération.

M. AMEELE demande donc quel est le coût pour la commune.

Mme le Maire répond que le CIA n'a pas encore été calculé mais vous aurez un suivi du coût supporté par la commune.

M. AMEELE s'étonne que nous prenions une décision sans connaître le coût pour la mairie.

Mme le Maire informe que le CIA a été calculé mais les arrêtés n'ont pas été pris, nous devons contrôler le budget et les agents auront un entretien individuel en novembre.

M. AMEELE demande quel est le montant qui a été budgétisé sur cette ligne.

Mme le Maire ne souhaite pas répondre sans avoir le montant exact, c'est encore un projet, un suivi sera montré au prochain Conseil. Dans tous les cas, la gestion du personnel est une compétence du maire. Comme précisé, ce sont des arrêtés individuels qui sont pris par le Maire pour chaque agent.

M. AMEELE est d'accord mais le vote de la délibération est de la responsabilité du Conseil. Il comprend à son sens que ce n'est pas cadré, que les montants ne sont pas présentés.

Mme le Maire rappelle à nouveau que le Conseil municipal délibère sur les plafonds ensuite c'est au Maire de prendre les arrêtés pour chaque agent tant pour l'IFSE que pour le CIA.

M. AMEELE déduit qu'il vote pour un chèque en blanc, potentiellement nous votons pour engager la commune jusqu'à 179 460 € selon l'argumentaire de M. CAUET.

Mme Pascale BINET précise qu'un budget a été voté en début d'année et que nous n'allons pas dépasser les lignes prévues et utiliser du budget que nous n'avons pas.

M. AMEELE demande quel est le maximum que l'on ne peut pas dépasser sur cette ligne.

Mme BINET lui rappelle qu'il était présent lors du vote du budget.

M. AMEELE répond qu'elle est adjointe aux finances et qu'elle pourrait le renseigner.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions sur le sujet.

M. CAUET ajoute, dans le ressort des ressources humaines, demande ce qu'il en est du dossier des lignes directrices de gestion.

Mme le Maire informe que c'est passé au dernier conseil municipal.

M. CAUET répond que la délibération portait sur la promotion promouvable, les lignes directrices de gestions concernent la planification sur le mandat électif des postes à pourvoir et les nominations sur concours, examen professionnel...). Ce sujet est corolaire avec le RIFSEEP. Ce n'est pas obligatoire mais il doit au moins y avoir un débat lorsque le dossier sera revenu du centre de gestion.

Mme le Maire met au vote la mise en place du RIFSEEP à

12 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (M. AMEELE et Mme KOLACZYK par procuration)

M. CAUET précise qu'il vote pour mais demande un suivi.

## **Demande de fonds de concours pour la réalisation d'un audit énergétique**

Mme le Maire rappelle lors du vote du budget, de la prévision de réaliser un Audit énergétique sur les bâtiments communaux.

L'idée est de réaliser cette année l'audit sur le bâtiment mairie/école, la médiathèque et la maison du temps libre.

L'objet de cette délibération est de solliciter à la fois la FDE et le Fonds de Concours de la CUA pour être subventionné à hauteur de 80 %.

M. AMEELE demande pourquoi les autres bâtiments ne sont pas audités.

Mme le Maire informe que la FDE subventionne trois bâtiments maximums.

M. AMEELE serait plus partisan pour que l'étude soit réalisée sur les bâtiments en location qui permettrait peut-être d'ajuster les prix de manière plus juste.

Mme le Maire précise que l'idée est d'auditer les bâtiments les plus énergivores.

M. AMEELE demande comment savons-nous si ce sont les bâtiments les plus énergivores ? Il pense que la médiathèque et la maison du temps libre de leurs dimensions pourraient être moins énergivores que la salle des fêtes par exemple.

Mme le Maire répond que vu l'état des menuiseries, elle ne pense pas.

M. DURAND propose à M. AMEELE de fréquenter la maison du temps libre pour se rendre compte de l'état du bâtiment.

M. AMEELE affirme qu'il la fréquente.

M. DURAND reconfirme que les menuiseries sont vieillissantes, c'est du simple vitrage et que l'isolation est mauvaise.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions.

M. AMEELE demande si l'année prochaine d'autres bâtiments seront par conséquent audités.

Mme le Maire répond que le but de réaliser ces audits en fin d'année est d'avoir un plan d'action pour 2023 pour le budget primitif au niveau de ces trois bâtiments. Si c'est possible nous pourrions effectivement embrayer sur les deux bâtiments restants.

M. AMEELE, en parlant d'audit, quel est le coût de la consommation pour l'éclairage public ?

Mme le Maire informe que ce sujet a déjà été évoqué puisque les demandes de subventions ont déjà été réalisées auprès de la FDE et de la CUA pour la mise au LED de l'éclairage public.

M. AMEELE réaffirme sa question.

Mme le Maire répondra au prochain conseil municipal.

M. AMEELE pose la même question pour les bâtiments communaux.

En lien également avec la consommation d'énergie, il nous a été posé la question de ce qui allait être mis en place pour les illuminations de Noël.

Il y en aura-t-il cette année ? Combien cela a coûté en 2021 ? Quelle est la décision cette année ?

Mme le Maire informe que les coûts seront préparés pour le prochain Conseil.

Cette année, il sera éclairé la place de la mairie et le rond-point.

Il y a-t-il d'autres questions ?

M. AMEELE demande si les éclairages fonctionneront toute la nuit.

Mme le Maire répond qu'ils sont calés sur l'éclairage public.

M. AMEELE aurait aimé qu'une commission soit réunie pour tout ce qui a trait à l'écologie.

Mme le Maire rappelle qu'un Maire possède des compétences, il n'y a pas l'obligation de réunir une commission pour toutes les décisions. Le Maire a compétence pour les Ressources humaines tout comme les décorations de Noël. Elle ne souhaite pas délibérer au Conseil municipal pour des guirlandes de Noël.

M. AMEELE demande combien de fois la commission écologique, la commission travaux, les réunions transitions numériques ont été réunies cette année. L'idée d'un Maire est de prendre des décisions mais également de concerter.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions sur les audits.

M. AMEELE aimerait savoir au 1<sup>er</sup> semestre 2022 on en est où par rapport, en comparaison du premier semestre 2021 ? Par rapport tout ce qui est consommation, je pense que c'est à peu près identique mais par rapport au niveau des coûts.

Mme le Maire informe que ce sera préparé pour le prochain Conseil.

M. AMEELE aurait aimé savoir afin de ne pas voyager à vue et ainsi pouvoir prendre des décisions sur notamment tout ce qui est illuminations.

Ce n'est pas de ma compétence à priori de donner mon avis.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions.

La société a été retenue via la CUA ?

Mme la Maire s'est en effet renseignée auprès de la CUA, qui a donné une liste d'entreprises vers lesquelles des devis ont été demandés.

M. AMEELE aurait aimé qu'une commission soit mise en place.

Le Conseil municipal adopte à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, la proposition ci-dessus

### **Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Mme le Maire suppose que l'ensemble du Conseil a pris connaissance du projet de délibération. La trésorerie demande d'admettre en non-valeur des créances qui n'ont pas été recouvrées. Ce sont principalement des loyers impayés.

M. CAUET demande si ce sont des loyers qui sont passés en banque de France et qui sont restés impayés.

Mme le Maire confirme et précise que ce sont des créances plutôt anciennes (depuis 2015)

M. CAUET ajoute qu'il faut épurer les dettes et c'est donc un jeu d'écriture en comptabilité ?

Mme le Maire confirme.

M. CAUET constate que ces impayés sont partout et que ça se constate de plus en plus, c'est de plus en plus dur.

M. AMEELE demande si c'est la trésorerie qui a essayé de recouvrer ces dettes.

Mme le Maire confirme.

M. AMEELE suppose que ce sont des athésiens qui sont redevables, ces personnes ont certainement des soucis personnels dû au coût de la vie. Qu'est-ce qui a été fait au niveau de la mairie ou du CCAS, ont-elles été rencontrées pour leur venir en aide ?

Mme le Maire indique que vu les dates des créances (2015, 2016) ce n'est plus possible.

M. AMEELE demande si rien n'a été fait non plus à cette époque.

Mme Christine VALLEZ confirme que cette personne avait été rencontrée par M. le Maire et elle-même. Elle travaillait et avait un bon salaire, elle aurait pu payer son loyer.

M. AMEELE reprend la décision modificative et demande s'il a bien compris, de l'argent va être pris sur le compte 60631, qui est fournitures entretiens pour alimenter le compte 6541. Il y a combien actuellement sur le compte 6541 ?

Mme le Maire répond 0 euros car nous n'avons jamais mis en non-valeur pour l'instant. La trésorerie devrait épurer maintenant régulièrement et nous devons prévoir à l'avenir d'alimenter ce compte lors du vote du budget.

M. AMEELE s'étonne que dans le budget prévisionnel ce compte n'apparait pas.

Mme le Maire l'informe que c'est parce que le compte était à 0.

Le Conseil municipal adopte à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, la proposition ci-dessus

## **Décision modificative dans le cadre de l'admission en non-valeur**

Mme le Maire informe que la décision modificative va de pair avec la délibération précédente. C'est donc un jeu d'écriture où le compte 60631 va alimenter le compte 6541 pour un montant de 1 303,11 € correspondant à l'admission en non-valeur.

Le Conseil municipal adopte à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, la proposition ci-dessus

## **Questions diverses**

M. CAUET constate qu'il y a beaucoup de mouvements dans les champs à l'endroit de la résidence les Haies 2.

Mme le Maire informe qu'elle a été contactée par la société SOAMCO pour être reçue. Elle n'est pas au courant de ce qu'il se passe.

M. CAUET s'étonne de voir que des points de nivellements pour mesurer les déclinaisons sont sur la voirie. L'entreprise devrait informer la commune.

M. Guillaume LEFEBVRE craint que cette société veuille imposer son lotissement dans la commune et c'est regrettable.

M. CAUET demande que les citoyens soient protégés et défendire l'avis du Conseil municipal qui est contre la création d'un nouveau lotissement.

Les lotisseurs se précipitent car une loi est passée pour ne plus construire sur les terres agricoles d'ici 2030. Nous ne pouvons pas laisser démolir des terres agricoles

Mme le Maire confirme.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions

M. AMEELE, lors du dernier Conseil municipal, nous avons voté le changement de catégorie de deux agents, depuis quand elles étaient éligibles ? Est-ce possible de rattraper éventuellement leur dû ?

Mme le Maire c'est noté.

M. AMEELE réitère que soit mis à l'ordre du jour les aides au BAFA – BAFD et les contrats d'engagements.

Mme le Maire demande si le contrat d'engagement concerne la demande de Mme KOLACZYK.

M. AMEELE répond par l'affirmative.

Mme le Maire confirme que c'est fait, la charte a été distribuée aux présidents d'associations.

M. AMEELE demande à la voir.

M. Maxime GOUBET ajoute que la charte envoyée par génération Athies n'a rien à voir avec le décret.

M. AMEELE indique que c'est justement le contrat d'engagement proposé par la CUA, il a été proposé de faire exactement ce que la CUA fait après c'est à vous de le travailler.

Nous ne sommes pas fermés pour le travailler ensemble, nous avons proposé de le mettre à l'ordre du jour pour la mise en application de ce contrat.

M. GOUBET aurait souhaité la vérité, Mme KOLACZYK a présenté la charte en affirmant que c'était celle-là et qu'il fallait signer.

M. AMEELE confirme à nouveau qu'il a été proposé de le mettre à l'ordre du jour pour en discuter. Il a été dit qu'il y a un décret applicable au 31 décembre 2021 sur le principe d'une charte je propose depuis quasiment le début du mandat. S'il y avait eu débat, il y aurait pu avoir des modalités dans cette charte et dans l'application.

M. AMEELE demande s'il y a un repas des aînés prévu.

Mme le Maire lui confirme le 27 novembre.

M. AMEELE demande où.

Mme le Maire répond à la salle des fêtes, il y a un calendrier des manifestations.

M. AMEELE informe qu'ils ont eu beaucoup de remontées concernant le colis des aînés, qu'il faut faire un effort, qu'il soit bien plus festif pour justement montrer du respect envers ces personnes.

Mme VALLEZ répond qu'ils ont un repas et un colis à partir de 65 ans. Dans les autres communes c'est soit l'un soit l'autre. Par moment c'est même à partir de 70 ans. Je pense qu'à Athies nos aînés sont bien soignés.

M. AMEELE précise qu'il n'a pas donné son avis personnel mais qu'il se fait le porte-parole des plaintes.

Mme VALLEZ affirme qu'elle a pourtant des bons retours.

M. AMEELE ajoute qu'il ne faut pas prendre toujours ce que les autres font moins, c'est du nivellement par le bas. On a le droit de prendre ce qui est mieux.

Mme Pascale BINET demande un exemple de colis festif.

M. AMEELE pense que ce n'est pas l'occasion d'en débattre mais il serait très intéressé pour venir travailler à ce sujet.

L'ensemble du Conseil souhaite savoir ce que M. AMEELE propose.

M. AMEELE propose de regarder ce que fait Feuchy.

Mme VALLEZ informe que FEUCHY c'est soit l'un soit l'autre.

M. AMEELE précise que pas forcément et que le colis est festif.

Mme BINET demande plus de précisions sur ce côté festif.

M. AMEELE propose de procurer le colis et de participer à sa réalisation.

Mme VALLEZ refuse du fait de son manque de présence.

M. AMEELE demande à quel moment lorsqu'il est invité ou convoqué il ne soit pas venu.

Mme VALLEZ demande combien il y a de manifestations dans la commune.

M. AMEELE rétorque qu'on ne parle pas des manifestations et réitère sa question.

Mme VALLEZ précise que c'est dans l'ensemble, que nous savons sur qui nous pouvons compter. C'est toujours les mêmes qui préparent tout, qui lavent la vaisselle etc...

M. AMEELE vous parlez du 8 mai où nous avons été mis à l'écart ? Il ne faut pas avoir honte.

Mme le Maire attend donc des propositions de colis plus festifs de la part de M. AMEELE.

M. AMEELE répond justement renseignez-vous auprès de Feuchy.

Mme le Maire précise que M. AMEELE a l'information, il va donc la communiquer.

Question suivante

M. AMEELE demande puisqu'on parle de respect, à aucun moment ça vous est dit que ça aurait été une bonne chose de faire une minute de silence pour le Maire M. JAMES qui est décédé ? Nous pouvons prendre une photo de la minute de silence si vous le voulez pour le mettre dans l'Athésien.

Mme le Maire l'informe qu'il a eu un hommage républicain à ses obsèques.

M. AMEELE répond qu'il faut se satisfaire de peu.

Mme BINET intervient, c'est gratuit !

M. AMEELE chacun sa notion de respect. Je pense que la mémoire d'un ancien maire ça se respecte.

Mme BINET répond qu'elle a été respectée, vous étiez là.

M. AMEELE demande si elle était là.

Mme BINET confirme mais qu'il ne l'a pas vue.

M. AMEELE regardera sur la photo et réaffirme qu'ils sont dans une enceinte municipale, le minimum aurait été de lui rendre hommage.

M. AMEELE change de sujet et revient sur une question abordée lors du dernier conseil municipal concernant les places dépose minute résidence des Haies.

Il a relu l'ensemble des comptes-rendus pour vérifier si M. CAUET avait bien répondu à ce sujet comme l'avait indiqué Mme le Maire lors du dernier Conseil.

La seule question à se poser, la voirie, comme indiqué par la DDTM et le SDIS, fait-elle 3 mètres ? Il précise qu'il parle de la bande de circulation.

M. CAUET répond que ce n'est pas lui qui a donné l'accord pour l'instauration de ces 2 places de parking.

Mme le Maire demande si la question est en rapport aux secours.

M. CAUET confirme que légalement c'est 3 mètres mais qu'il y a un établissement recevant du public qui met des circonstances atténuantes. La voirie mesure 2,90 mètres plus une place de stationnement. Il confirme que la loi prévoit 3 mètres mais qu'il faut trouver une solution. Il explique comment le SDIS peut intervenir au niveau de cette habitation.

M. AMEELE précise qu'il est important que génération Athies n'engage pas sa responsabilité sur cette voirie. Si un jour il se passe quelque chose, nous avons averti, il a une forme de mise en danger. A aucun moment notre responsabilité ne pourra être recherchée puisque cet espace comme l'exige le SDIS ne fait pas 3 mètres.

M. CAUET confirme à nouveau qu'un engin passe, il faut s'adapter à la situation.

M. AMEELE répond que Mme le Maire prend sa décision et qu'ils ont fait leur devoir d'avertir.

Il insiste auprès du secrétaire de séance pour que ce soit noté dans le compte rendu pour être protégé.

La séance est levée à 20h15

Gaëtan AMEELE

Pascale BINET

Laurent CARTIGNY

Claude CAUET

Bernard DURAND

Maxime GOUBET

Dominique KOLACZYK

Caroline LEFEBVRE

Guillaume LEFEBVRE

Corinne LEFRANC

Anthony LENGLET

Clotilde LESAIN

Katarina LESOING

Mélanie PAWLAK

Christine VALLEZ